



La politique de prescription des antibiotiques au CHSA : pourquoi, comment ?

La problématique

La résistance bactérienne aux antibiotiques (ATB) est devenue notre quotidien accompagné de son cortège de difficultés : molécules de moins en moins efficaces, échecs thérapeutiques, épidémies et désorganisation des services de soins, impact financier majeur ... notre établissement n'échappe pas à cette évolution.

Tous les indicateurs nationaux sont au rouge et les prédictions des « prophètes de l'apocalypse » sont en train de se réaliser. Le miracle antibiotique s'épuise^{1,2}. Encore plus fort, pour des raisons budgétaires, le Comité national du suivi du plan d'alerte sur les antibiotiques à disparu³ !

Depuis 2002, des recommandations relatives à la rationalisation de la prescription des ATB s'imposent aux établissements de soins⁴. Conformément aux textes, le CHSA s'est engagé depuis plusieurs années à atteindre les objectifs organisationnels de cette circulaire.

Une commission des anti-infectieux	Président : L. Gosteau Membres : S. Dezorzi, M. Vasseur, Th Levent, F. Lambiotte, Fariss
Deux médecins référents en antibiothérapie	Th Levent, D. Briffaut
Une équipe opérationnelle en infectiologie	Associe les médecins référents, le laboratoire et la pharmacie.
Des actions déjà menées...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluation des prescriptions, ▪ Surveillance des consommations, ▪ Liste nominative de certains ATB, ▪ Mise à disposition de recommandations via l'intranet (Antibiogarde), ▪ Conseils en antibiothérapie...

En 2013, le CHSA a dégagé un temps médical dédié à cette activité selon les recommandations du ministère de la santé⁴, soit 0,5 ETP. Cette activité sera multi-site et à vocation de développer des collaborations avec la médecine de ville.

Pourquoi un bulletin d'information ?

L'infectiologie est une discipline difficile. L'extension des résistances bactériennes, la difficulté de la prise en charge de certaines situations, les recommandations de bonnes pratiques en perpétuelle évolution tenant compte des évolutions épidémiologiques, rendent compliqué le maintien d'un niveau de connaissance sans faille.

L'objet principal de ce bulletin d'information est d'aider les cliniciens du CHSA en fournissant régulièrement une synthèse pratique et accessible :

- ✓ des recommandations dans le domaine de la thérapeutique en infectiologie,
- ✓ de la situation épidémiologique locale Vs les données régionales et nationales,
- ✓ des données concernant les consommations comparatives des anti-infectieux (locales, régionales, nationales),
- ✓ de communiquer les résultats des audits de pratiques et des enquêtes épidémiologiques.

Ce bulletin vous sera adressé régulièrement via l'Intranet.

Rédaction : Dr Th. Levent

Comité de lecture : F. Lambiotte, M. Vasseur, D. Briffaut, S. Dezorzi, L. Gosteau, F. Delfosse

1. La lettre de l'infectiologue. Tome XXVIII-suppl. 2 au n°4-juillet-août 2013.

2. Sciences et Vie, septembre 2013.

3. http://www.infectiologie.com/site/_actualite_detail.php?id_groupe=-1&page=&id_actualite=393

4. Circulaire DHOS/E 2 - DGS/SD5A n° 2002-272 du 2 mai 2002 relative au bon usage des antibiotiques dans les établissements de santé et à la mise en place à titre expérimental de centres de conseil en antibiothérapie pour les médecins libéraux.

5. INSTRUCTION N° DGOS/PF2/2012/286 du 16 juillet 2012.